

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 JUIN 2010

AVERTISSEMENT (1) :

LE COMPTE-RENDU FAIT PAR L'OPPOSITION POUR RENDRE COMPTE DE SES POSITIONS, NE PEUT SE SUBSTITUER A LA MAJORITE MUNICIPALE EN PLACE DANS LE DEVOIR REPUBLICAIN DE DIFFUSION D'UN COMPTE-RENDU EXHAUSTIF DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL, ACCESSIBLE SUR INTERNET.

AVERTISSEMENT (2) :

CE COMPTE-RENDU NE COMPREND QUE LES RELEVES DES DECISIONS. LES TABLEAUX DE CHIFFRES CORRESPONDANTS AUX N° DES DELIBERATIONS ET ANT LES MEMES QUE CEUX DU PRECEDENT CONSEIL DU 14 MAI 2010, IL CONVIENDRA DE SE RAPPORTER AU DERNIER COMPTE-RENDU.

1. GESTION COMMUNALE - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 15 juin 2010

Il convient de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2010.

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

2. FINANCES - Compte de gestion 2009- Budget principal Commune

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de la commune de Palavas les flots, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2009 au niveau des différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur de la commune de Palavas les Flots, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion consultable à la demande en mairie.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

3. FINANCES - Compte administratif 2009 - Budget principal Commune

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant et d'adopter le compte administratif 2009 du budget principal de la commune comme établi dans le document joint à la présente.

Même commentaire que lors du CM du 14 Juin

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

4. FINANCES –Compte de gestion 2009 Budget Annexe Port de Plaisance

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de la commune de Palavas les flots, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget annexe du Port de plaisance sur l'exercice 2009 au niveau des différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur de la commune de Palavas les Flots, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion consultable à la demande en mairie.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

5. FINANCES - Compte administratif 2009 - Budget annexe Port de plaisance

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant et d'adopter le compte administratif 2009 du budget annexe du port de plaisance comme établi dans le document joint à la présente.

Même commentaire que lors du CM du 14 Juin

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

6. FINANCES - Compte de gestion 2009- Budget annexe Phare de la Méditerranée

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de la commune de Palavas les flots, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget annexe du Phare de la Méditerranée sur l'exercice 2009 au niveau des différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur de la commune de Palavas les Flots, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion consultable à la demande en mairie.

Le Compte de Gestion n'est pas signé par le Comptable.

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

7. FINANCES - Compte administratif 2009 - Budget annexe Phare de la Méditerranée

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant et d'adopter le compte administratif 2009 du budget annexe du phare de la Méditerranée comme établi dans le document joint à la présente.

Même commentaire que lors du CM du 14 Juin

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

8. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 - Budget principal Commune

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant:

Vu l'adoption du Compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats comme suivant:

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

9. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 - - Budget annexe Port de plaisance

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant:

Vu l'adoption du compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats comme suivant:

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

10. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 - Budget annexe Phare de la Méditerranée

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant

Vu l'adoption du compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats comme suivant

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

11. FINANCES - Décision modificative n02/2010 Budget principal Commune

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant:

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n02/2010 qui s'établit comme suivant:

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

12. FINANCES - Décision modificative n02/2010- Budget annexe Port de Plaisance

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant:

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n2/2010 qui s'établit comme suivant:

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

13. FINANCES - Décision modificative n01/2010- Budget annexe Phare de la Méditerranée .

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter sa délibération du 15 juin 2010 comme suivant:

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n01/2010 qui s'établit comme suivant:

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

TARIFS COMMUNAUX - Musées

M. le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de vente nouveaux produits dans les musées :

Tarifs proposés :

- lampe de chevet : 29 €
- table bistrot : 340 €
- boîte métal jeu de cartes Pagnol: 22 €
- Statuettes Chat:
- Mignonette : 9 €
- la Charmeuse: 24 €
- Nid Douillet: 24 €
- Plan de fuite (vase) : 24 €
- Maman et ses petits : 22 €

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES DE L'OPPOSITION :

QUESTION 1 :

Lors d'un dernier conseil municipal l'assemblée a voté pour l'achat d'un local rue St ROCH pour en faire des toilettes et un local poubelle.

Or il semble qu'en lieu et place de ce pourquoi nous avons voté, s'est ouverte une boutique intitulé « DUBOUTIQUE ».

Comment expliquez vous le changement d'affectation de ce lieu ?

Il a semblé que le lieu n'était pas approprié pour des toilettes et des poubelles.

QUESTION 2 :

Le DAB des Arènes est désormais en fonctionnement. Pouvez-vous indiquer sur quelle parcelle il est installé et qui en est la propriétaire ?

Cette parcelle qui appartenait à un propriétaire privé, comme tous les locaux du bas des Arènes, a été rachetée par la Mairie.

QUESTION 3 :

Que comptez-vous faire pour les commerçants de la rive droite qui se plaignent une nouvelle fois de la différence de traitement avec ceux de la rive gauche, y compris en matière de sécurité?

Leur traitement n'est pas plus défavorisé que pour ceux de la Rive gauche, et il en a toujours été ainsi.

QUESTION 4 :

Le 14 juillet est notre Fête Nationale. Or, à notre connaissance, aucune manifestation officielle républicaine n'est prévue pour cette journée L'opposition demande donc l'instauration d'une cérémonie officielle en ce jour de réconciliation nationale.

Il y a un feu d'artifice et des animations dans la journée.

